

A Montreuil le 26 avril 2021.

Accords temps de travail : Nouvelle prorogation !



Le 21 avril 2021, les organisations syndicales ont reçu une proposition de prorogation de **nos accords temps de travail**.

Les procédures toujours en cours, la situation sanitaire avec la **COVID-19** ont rendu difficiles les négociations qui avaient démarré en 2020.

« Cette nouvelle prorogation fait suite à celle intervenue le 19 mai 2020 et elle se poursuivra jusqu'à l'issue totale et définitive de toutes les procédures contentieuses en cours afférentes aux 3 contentieux collectifs mentionnés aux points (1.1 et 1.2) et (2.1) du Préambule, ce que les Parties acceptent expressément et sans réserve ». Les différentes décisions que rendront les cours d'appel de Metz dont l'audience serait prévue en juin 2021 pour le site de Kunheim, et d'Amiens dont l'audience est prévue le 22 février 2022 pour le site de S^t Just.

Après avoir échangé avec l'ensemble des camarades, la **CGT DS Smith Nord-Est** a fait le choix de signer cette prorogation afin de se laisser le temps de négocier dans des conditions optimales.

Le Délégué Syndical Central **CGT DS Smith Nord-Est**

Cédric LAPARLIERE

